

**Fiche de recueil des vœux après la classe de seconde générale et technologique (GT) et de la seconde spécifique pour les demandes de première générale avec des enseignements de spécialités rares.**

**(Théâtre, musique, danse, cinéma–audiovisuel, histoire des arts)**

**Nom de l'élève :**

**Prénom(s) :**

**Etablissement :**

**Classe :**

**Langue vivante 1 :**

**Langue vivante 2 :**

**POURSUITE DE SCOLARITE A L'ISSUE DE LA CLASSE DE LA SECONDE GT  
ET DE LA SECONDE SPECIFIQUE**

	<b>Première générale enseignements de spécialité <sup>(1)</sup></b>	<b>Etablissement (nom et ville)</b>	<b>Pour information, régime Souhaité Externe (E), demi-pensionnaire (DP), interne (I)</b>
<b>Vœu 1</b>			
<b>Vœu 2</b>			
<b>Vœu 3</b>			
<b>Vœu 4</b>			
<b>Vœu 5</b>			

(1) L'affectation dans un lycée ne garantit pas une place à l'internat, il est impératif de vous renseigner auprès des établissements concernés pour connaître les conditions d'accès.

**Fiche à retourner à l'établissement pour le : .....**

À ....., le .....	À ....., le .....
Signature du représentant légal 1 :	Signature du représentant légal 2 :

**Nom de l'élève :**

**Prénom(s) :**

Etablissement :

Classe :

Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

## Éléments qualitatifs sur la candidature

### A compléter par le candidat

- 1) Etes-vous engagé dans une ou plusieurs pratiques artistiques (théâtre, arts plastiques, musique...)?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- 2) Fréquentez-vous une structure d'enseignement artistique (conservatoire, école, association ...)?
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- 3) En quelques lignes indiquez vos motivations.

### Recommandations du conseil de classe

**L'élève demande à changer d'établissement** : transmettre le dossier au SAIO de Rouen : [saio-affectation@ac-rouen.fr](mailto:saio-affectation@ac-rouen.fr) ou au SAIO de Caen : [saio-affectation@ac-caen.fr](mailto:saio-affectation@ac-caen.fr) pour le 3 mai 2019 (joindre impérativement les photocopies des bulletins de l'année en cours et la fiche de dialogue pour l'orientation).

**L'élève demande à rester dans son établissement** : transmettre le dossier au secrétariat du lycée pour le 3 mai 2019 (joindre impérativement les photocopies des bulletins de l'année en cours et la fiche de dialogue pour l'orientation).

Une commission étudiera les demandes le 14 juin 2019. Les élèves seront contactés par les établissements demandés selon le classement établi lors de la commission.

L'admission dans un enseignement de spécialité artistique n'implique pas automatiquement une place à l'internat. Les demandes seront étudiées depuis juillet par les établissements.